

Pauvreté urbaine, accès au crédit, entrepreneuriat et développement durable

Par Hyacinthe DEFOUNDOUX-FILA
Université Marien Ngouabi (Congo)
defoundouxfila2001@yahoo.fr

L'octroi de micro-crédit à des propriétaires/dirigeants (pauvres) de TPE, permet de réduire l'intensité de la pauvreté, c'est-à-dire leur niveau de privation. Cependant il ne permet pas de contribuer à l'émergence et au développement significatifs de l'entrepreneuriat dans la frange la plus pauvre de cette catégorie ; l'immersion culturelle en est le facteur explicatif. La compatibilité entre lutte contre la pauvreté et autonomie financière institutionnelle est subordonnée à l'implication de l'Etat.

La fin des années 90 constitue un tournant en matière de stratégies de développement. Le nouveau cadre conceptuel et pratique du développement est désormais constitué par le diptyque Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté/Initiative d'allégement de la dette des Pays pauvres très endettés (DSRP/PPTÉ)¹.

La dimension macroéconomique de cette stratégie a longuement été analysée². La dimension microéconomique par contre (stratégies des acteurs, tels les ménages, les entrepreneurs, les institutions de micro finance) ne semble pas avoir eu le même traitement.

Aussi, pour tenter de contribuer à l'analyse micro-économique de la pauvreté et du développement durable, nous nous proposons dans cette communication d'étudier l'impact de la stratégie des institutions de micro-finance.

La question posée et à laquelle, nous tentons d'apporter une réponse est la suivante : En facilitant l'accès des dirigeants/propriétaires (pauvres) des très petites entreprises au crédit, peut-on améliorer leurs capacités entrepreneuriales et contribuer durablement à la réduction de la pauvreté ?

Notre questionnement est sous-tendu par l'hypothèse suivante : les conditions d'émergence et de développement de l'entrepreneuriat sont économiquement, socialement et culturellement déterminées.

L'expérience de l'IMF étudiée, le Fonds Mères et Jeunes Microcrédit Solidaire, du Forum des Jeunes Entreprises du Congo (FMJEC), nous permettra de participer à la compréhension de la difficile relation entre micro-crédit en milieu pauvre et développement de l'entrepreneuriat d'une part, et développement durable d'autre part.

Dans une première partie nous présentons le cadre conceptuel de notre questionnement ; dans la seconde, nous tentons de vérifier notre hypothèse en analysant les retombées de la stratégie d'octroi de micro-crédit d'une institution de micro-finance.

Notre démarche s'inscrit dans le cadre du courant utilitariste.

¹ FMI et AID : Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté- Questions d'ordre opérationnel ; Projet élaboré par les services du FMI et de la banque mondiale, approuvé par Jack Boorman et Masood Ahmed 10/12/1999 Washington.

² J-P Cling, M. Razafindrakoto, F. Roubaud: *Les nouvelles stratégies internationales de lutte contre la pauvreté* Dial/Economica 2002.

J-M. Cour: « Pour lutter plus efficacement contre la pauvreté rurale, la première chose à faire est de changer de paradigme », Forum Européen pour la Coopération et le Développement Rural, juillet 2002.

M.H. Khan : « La pauvreté rurale dans les pays en développement », FMI, Washington 2001.

Père Pierre Lefebvre: *Perspectives inter religieuse sur la pauvreté et le développement* (traduction française) Oxford 2000.

1. Cadre conceptuel

a) Le concept de pauvreté

L'ambiguïté du concept de pauvreté est révélée par la diversité et le caractère relatif des indicateurs employés pour en rendre compte. Les limites conceptuelles sont d'autant plus évidentes lorsqu'il s'agit d'étudier le phénomène dans une économie en développement caractérisée par la faiblesse du taux d'investissement, les fortes inégalités de revenus et de patrimoine, le manque de fiabilité de l'appareil statistique et une rationalité fortement déterminée par des valeurs non marchandes.

La revue de la littérature sur la pauvreté laisse apparaître l'approche conceptuelle des sociologues (B.S. Rowntree), des économistes du bien-être (W. Pareto) et des philosophes économiques de la pauvreté (J.Rawls), (minimum vital, pauvreté absolue, équité, justice et inégalité), ainsi que celle de l'économie normative qui a produit un cadre conceptuel propre à l'évaluation, [Sen (1983, 1988) Foster, Greer et Thorbecke (1984).

Au-delà de l'appréhension conceptuelle du phénomène, il convient d'avoir une définition opérationnelle. Pour les statisticiens d'Eurostat, dont nous adoptons la définition, on entend par pauvres, « *les individus, les familles et les groupes de personnes dont les ressources (matérielles, culturelles et sociales) sont si faibles qu'ils sont exclus des modes de vie minimaux acceptables* ». Cette perception est proche de la conception de Sen (1983, 1999), qui appréhende la pauvreté comme une privation de capacités³.

Le caractère opératoire de cette définition apparaît avec les méthodes de saisie empirique de la pauvreté, (méthodes des budgets et des indices de privation).

Les indicateurs de pauvreté

Ils permettent de mesurer l'importance de la pauvreté. Pour Eurostat, *le seuil de pauvreté correspond à un niveau de bien être inférieur à un seuil relatif déterminé*. Ainsi, sont considérés comme pauvres les individus dont les dépenses équivalentes totales sont inférieures à un certain pourcentage (40,50,60 %) de la moyenne arithmétique des dépenses équivalentes dans le pays considéré. La fixation d'un seuil de pauvreté, permet la perception conceptuelle du phénomène et l'identification des pauvres.

Outre le seuil de pauvreté, les statisticiens proposent d'autres indicateurs pour agréger les situations

individuelles : **l'incidence de pauvreté** mesurée par : $H(y, z) = \frac{q}{n}$, q étant le nombre de pauvres et n la population totale, y désigne le revenu, z le seuil de pauvreté ;
et **l'intensité de la pauvreté** ou l'écart relatif moyen au seuil de pauvreté, mesurée par: $I(y, z)$,

$$I(y, z) = \frac{\sum_{i=1}^q g_{i+}}{qz} = -\frac{m_{p(y,z)}}{z} + 1 ;^4 m_{p(y,z)} \text{ est le revenu moyen des pauvres.}$$

Cette présentation montre que l'intensité de la pauvreté dépend du revenu et du seuil de pauvreté. Cet indicateur permet de calculer le montant nécessaire pour financer la réduction de la pauvreté, soit $qz I(y, z)$.

Partant de cette relation, on peut postuler que toute action menée en faveur des pauvres (par exemple l'accès au micro-crédit) et qui améliorerait leurs revenus individuels pourrait participer à la réduction de la pauvreté. Au cas où, l'augmentation des revenus ne dépasserait pas le seuil de pauvreté (z), il n'y aurait aucun effet sur l'incidence de la pauvreté, la proportion de pauvres dans la population totale ne changerait pas, cependant, son intensité moyenne diminuerait. Si, en revanche, l'augmentation des revenus d'un pauvre

³ Il le reconnaît lui-même lorsqu'il dit : « un revenu faible constitue bien une des causes essentielles de la pauvreté, pour la raison au moins que l'absence de ressources est la principale source de privation des capacités d'un individu » *Un nouveau modèle économique*, Ed. Odile Jacob 2003.

⁴ N. Ponty : « Mesurer la pauvreté dans un pays en développement » in Statéco n°90-91, août-septembre 1998.

dépasse le seuil de pauvreté, il y aurait un effet combiné sur l'incidence de la pauvreté et sur son intensité, l'écart du revenu au seuil de pauvreté diminuant, on assisterait à la réduction (relative) de la pauvreté.

b) Le concept d'entrepreneuriat, son applicabilité dans le contexte des TPE

L'entrepreneuriat, version francophone du concept anglo-saxon d'entrepreneurship, rend compte d'une double pratique : d'une part l'acte de création d'une entreprise, et d'autre part un ensemble de comportements en matière de direction et d'organisation des activités d'une unité économique. Selon Schumpeter (1935), l'entrepreneuriat suppose « l'exécution de nouvelles combinaisons »⁵. Est considéré comme entrepreneur, tout individu qui a une aptitude à créer une activité, à l'organiser en innovant. L'entrepreneur, dans notre conception, outre les attributs déterminés par Schumpeter, doit pouvoir assumer le risque financier. Le financement de ses activités se fait sur la base de ses avoirs propres, ou par emprunt auprès d'une institution de crédit. Sera considéré comme entrepreneur dans le cadre de cette étude, tout propriétaire/dirigeant de TPE qui a le potentiel nécessaire pour organiser et pérenniser ses activités. L'entrepreneur doit non seulement exécuter de nouvelles combinaisons, mais aussi pouvoir financer son activité sur la base de ses ressources propres et/ou identifier les sources alternatives de financement et assumer les risques liés à l'endettement.

Fort des deux possibilités envisageables en matière d'impact de l'augmentation des revenus des pauvres et de la définition de l'entrepreneuriat, nous allons vérifier si l'accès des clients du Fonds Mères et Jeunes au micro-crédit a amélioré leur situation, c'est-à-dire réduit le niveau de privation, s'ils se sont inscrits dans une dynamique entrepreneuriale (ou de progrès), et si le Fonds peut être considéré comme un facteur de développement durable. Le développement durable étant défini comme « un développement qui répond aux problèmes du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs »⁶.

2. Le micro-crédit en milieu pauvre

a) La configuration de la pauvreté au Congo

Une pauvreté endémique sévit au Congo et particulièrement dans les zones urbaines (57 % de la population congolaise sont concentrés dans les deux grandes villes du pays) ; près de 80 % de la population vit sans emploi ou avec un emploi précaire. Les jeunes et les femmes sont les plus vulnérables, puisque ne disposant pas de ressources suffisantes. La situation particulière de ces groupes de population, s'explique par l'accès tardif des uns à un emploi stable, et le rôle que leur attribue la société dans le système productif et social.

S'il est possible de percevoir la pauvreté à Brazzaville à travers un certain nombre de signes révélateurs de la situation des individus (état des logements, mode de vie, mode de transport, accès aux soins, etc.), sa saisie par le biais des indicateurs (seuil de pauvreté) l'est moins, dans la mesure où aucune enquête exhaustive sur la consommation des ménages n'y a été menée. Le chercheur est obligé de procéder par approximation, par extrapolation des données de quelques études.

Les études sur la situation sociale à Brazzaville ont mis en évidence, pour l'année 1995, un seuil de pauvreté correspondant au 40^e centile des dépenses par personne⁷, soit 8 950 francs CFA.

En considérant la période 1996-2002, et en tenant compte du taux d'inflation annuel moyen (3,1 %) ⁸, on peut extrapoler et fixer le seuil de pauvreté (z) à 11 635 francs CFA. La taille moyenne des familles étant de 6 personnes, le revenu correspondant est de 69 810 francs CFA, ce qui correspond au salaire brut d'un instituteur ou de l'ouvrier spécialisé des branches de l'industrie. Toute famille ayant un revenu inférieur à 69 810 francs CFA, peut être considérée comme pauvre, c'est-à-dire « exclue des modes de vie minimaux acceptables ». Le seuil estimé est réaliste étant donné le niveau des prix à Brazzaville et le niveau de pénurie des biens de consommation essentiels.

⁵ J. Schumpeter : *Théorie de l'évolution économique*, p. 95, Librairie Dalloz, 1983.

⁶ Rapport Brundtland : *Rapport de la commission mondiale sur l'environnement et le développement*, Editions du Fleuve, 1987.

⁷ World Bank : *Congo poverty Assessment*, Washington 1997.

⁸ Banque d France : *Rapport zone Franc 2002*.

La pauvreté monétaire (incidence et intensité) pourrait-elle être atténuée suite aux prêts accordés par les institutions de micro-finance (IMF) ?

b) Le Fonds Mères et Jeunes Micro Crédit Solidaire

Créé en octobre 1998, il est réservé au financement des activités des couches évincées des circuits classiques de financement, les banques.

L'objectif affirmé du Fonds Mères et Jeunes, est de financer les micro-activités productives, particulièrement le petit commerce, la transformation alimentaire et l'artisanat.

Les premiers prêts ont été octroyés en décembre 1998.

Les prestations du Fonds Mères et Jeunes sont de deux ordres, la formation des demandeurs potentiels de prêts et le financement des activités. L'approche du FMJ s'inscrit dans une dynamique de développement et de pérennisation des activités.

La formation vise à améliorer les compétences (aptitudes et attitudes) des très petits entrepreneurs dans les domaines du management, des techniques (procédés de fabrication) et de la commercialisation. Le programme de formation est allégé et la formation se fait en langue locale. Le programme de management porte essentiellement sur les attitudes à avoir vis-à-vis du prêt, des rudiments de calculs commerciaux sont portés à la connaissance des apprenants.

Le programme de formation technique est arrêté en fonction des domaines. Les connaissances techniques opérationnelles sont mises à la disposition des futurs bénéficiaires de prêts. On insiste sur la productivité, les sources d'approvisionnement.

L'aide à la commercialisation consiste à porter à la connaissance des chefs des très petites entreprises les méthodes d'approche du marché et de fidélisation de la clientèle.

La formation se fait avant et après l'octroi du prêt. Le Fonds Mères et Jeunes constitue un centre d'incubation des TPE.

Les prêts sont accordés à tout demandeur de crédit remplissant les conditions suivantes : être membre d'une société de caution solidaire regroupant au moins cinq (5) membres, exercer une activité (petit commerce, artisanat.), être recommandé par une personne ayant une certaine influence morale dans le quartier (chef de quartier, curé ou pasteur de la paroisse, président du conseil paroissial ou un sage). A l'issue de l'enquête menée par les animateurs et des assistantes sociales, les demandeurs remplissant les conditions sont éligibles. Il apparaît que la relation de confiance est à la base du système de prestation du Fonds. Confiance de l'environnement immédiat vis-à-vis du demandeur et confiance de l'IMF vis-à-vis du garant du demandeur. Contrairement aux banques classiques qui fondent la garantie essentiellement sur des critères monétaires, le Fonds Mères et Jeunes privilégie la seule garantie que peut présenter le pauvre : la confiance.

Les prêts accordés varient entre 150 000 francs CFA (premier prêt) et 250 000 francs CFA (prêts fidélisés). La durée du prêt est de trois (3) mois, le taux d'intérêt est de 5 % par mois, ce taux est supérieur à celui des banques. Pour un prêt de 150 000 francs CFA, chaque bénéficiaire doit rembourser à l'issue de la période (3 mois) 22 500 francs CFA d'intérêt. Le montant du remboursement total, (principal + intérêts) est de 172 500 francs CFA. Le montant de la mensualité est de 57 500 francs.

Le taux d'intérêt combiné à la durée du prêt, devrait constituer un repoussoir pour les demandeurs de crédit, on constate au contraire une attraction pour les IMF. Elle s'explique par le fait qu'avant l'apparition des IMF, les TPE finançaient leurs investissements en recourant à des prêteurs informels qui appliquent des taux usuraires (30 % par mois). Le gain apparaît clairement lorsque les TPE changent de prêteur. En effet la pression en matière de remboursement est nettement plus acceptable (montant et durée), même si pendant les trois premiers mois, les TPE doivent travailler essentiellement pour rembourser le micro-crédit.

c) Les résultats économiques et les pratiques de gestion des bénéficiaires des prêts

Entre 1999 et 2002, le Fonds Mères et Jeunes a octroyé 2066 prêts, dont 499 en 1999, 368 en 2000, 685 en 2001 et 514 en 2002. Certaines TPE ont bénéficié de prêts sur deux années. Les femmes sont les plus grandes bénéficiaires des prêts (81 %), les jeunes représentent à peine 19 % des bénéficiaires.

En ce qui concerne l'évolution de leur patrimoine, le constat suivant a été fait : leur stock de marchandises a augmenté, quelques unes ont acheté un terrain à bâtir, d'autres ont commencé à verser des arrhes pour pouvoir accéder à la propriété dans les prochaines années. Les TPE du secteur artisanal ont acquis de nouveaux outils.

Le taux de recouvrement des prêts est de 94 %, le suivi des bénéficiaires des prêts a permis d'encadrer les emprunteurs et de réduire le risque de faillite avant l'apurement de la dette. Les bénéficiaires se sont, dans leur grande majorité (87 %) maintenus dans le même secteur d'activité et ont gardé les mêmes pratiques de gestion. (absence de SIG, de prévision, confusion entre patrimoine de la TPE et celui du propriétaire-dirigeant, etc.).

Certains ont changé de secteur en profitant des opportunités qui se sont offertes sans pour autant modifier leurs pratiques de gestion, d'autres se sont lancés dans la production, délaissant la distribution (5 %).

Le taux de mortalité des TPE ayant bénéficié de prêts est faible, environ 3%, le non remboursement ne signifiant pas nécessairement la disparition, quelques TPE, compte tenu des difficultés rencontrées ont différé le remboursement de leur crédit.

Sur un échantillon de 102 bénéficiaires d'un premier prêt, 8 % ont pu accéder à un second prêt (prêt fidélisé), elles ont étendu leur fonds de commerce, en devenant importatrices de produits en provenance de la RDC, ou en se situant à un autre niveau de la chaîne de distribution des produits locaux qu'elles vendaient jusque là (entre les producteurs et la vente au détail), ce faisant, elles ont conquis une nouvelle source de produits, ou découvert de nouveaux débouchés pour leurs affaires (deux des cinq cas énumérés par Schumpeter). Compte tenu de leurs nouvelles relations en amont et en aval, ces TPE ont dû rationaliser leurs méthodes de gestion, elles recourent systématiquement à l'appui technique du Forum des Jeunes Entreprises. Ces TPE (les 8 % de notre échantillon) ont bénéficié d'une situation particulière par rapport à la majorité des bénéficiaires des prestations du FMJ ; elles ont tiré profit d'une immersion culturelle. En effet, leurs propriétaires appartiennent à la couche la moins pauvre des clients du FMJ et leur environnement immédiat était compatible avec la dynamique de progrès, c'est-à-dire la dynamique entrepreneuriale. Cette dynamique tire son essence de la recherche de gains à long terme. Contrairement aux autres, l'horizon temporel de ces propriétaires est large, il ne se limite pas au court terme. La position des dirigeants dans la catégorie des pauvres, positionnement sur l'échelle de pauvreté est déterminante.

Notre hypothèse de départ (à savoir : les conditions d'émergence et de développement de l'entrepreneuriat sont économiquement, socialement et culturellement déterminées), est bien vérifiée par cet exemple.

Après la période de remboursement du prêt, 97 % environ des bénéficiaires des prêts du FMJ ont continué leur activité. Le suivi effectué par le management du FMJ, montre que les activités déployées par les dirigeants des TPE ont permis une légère amélioration de leurs conditions de vie. Cela est plus évident pour les TPE qui ont accédé à des prêts fidélisés. Les dépenses mensuelles moyennes des bénéficiaires de prêts ont augmenté, elles sont dans le pire des cas (les plus pauvres), équivalentes au montant du remboursement mensuel du prêt (57500 francs). Dans d'autres cas, elles sont passées à 70 000 francs environ. Soit un revenu moyen de 63 750 francs environ. Le revenu minimum (estimé pour 2002), pouvant permettre d'accéder à un mode de vie minimal acceptable étant de 69 810 francs CFA, il serait fondé de dire que l'incidence de la pauvreté ne sera pas affecté par l'octroi de crédit, cependant l'intensité de la pauvreté, c'est-à-dire l'écart relatif du revenu moyen au seuil de pauvreté a diminué. Les emprunteurs deviennent moins pauvres mais demeurent dans leur grande majorité en dessous du revenu minimum acceptable.⁹

⁹ Cette assertion devra être confirmée à l'issue de l'enquête en cours sur la pauvreté à Brazzaville.

A considérer les critères d'appréciation d'une action au regard du développement durable, la méthode proposée par Christian Brodhag¹⁰, appliquée à l'action du Fonds Mères et Jeunes, nous permet de tirer les conclusions suivantes :

- En ce qui concerne la dimension sociale, nous constatons que grâce à leur insertion dans le réseau des sociétaires du FJE, les dirigeants des TPE ne sont plus exclus des circuits de financement ; la discrimination dont ils étaient l'objet s'est atténuée ; on note une nouvelle forme de socialisation, un nouveau réseau de solidarité se développe en dehors du cercle familial, solidarité fondée sur des projets productifs, créateurs de valeur.
- En ce qui concerne la dimension économique, il y a création de biens et de services, les performances sont encore faibles, il est difficile d'envisager le changement de taille des TPE. Le niveau d'intégration des TPE est encore très faible.
- La dimension environnementale est pratiquement inexistante.

L'interface entre les dimensions sociale et économique (la seule interface qu'il soit possible de mettre en évidence), montre que le niveau d'accessibilité au crédit et aux biens s'est amélioré, que les préjudices tendent à être réparés, qu'il existe une redistribution des fonds (entre l'étranger et les structures locales de financement d'une part, entre les structures locales de micro-crédit et les TPE d'autre part) et qu'il y a une relative équité intra et intergénérationnelle.

En ce qui concerne les indicateurs de développement humain durable, notamment l'amélioration des conditions de vie (consommation, logement, l'accès aux soins de santé, à l'hygiène notamment l'aménagement de latrines à fosses étanches, les sources d'énergie, la scolarisation régulière des enfants (paiement des frais d'inscription et autres frais), le rapport à l'environnement etc., on ne note pas de changement significatif. Les bénéficiaires des prêts ont toujours le même comportement, le même rapport aux biens de consommation durables et non durables. La structure de leurs dépenses ne change pas.

Conclusion

Dans cet essai, nous avons voulu vérifier la capacité des IMF à contribuer à réduire la pauvreté, nous avons aussi voulu voir si les conditions culturelles, sociales et économiques des pauvres pouvaient permettre l'émergence et le développement de l'entrepreneuriat. Nous nous sommes posés les questions et avons tenté d'apporter des réponses en nous référant à un cadre formel.

Est-il possible d'envisager la réduction de la pauvreté sur une période si courte et dans un environnement aussi incertain ? Les résultats de nos investigations montrent que seule l'intensité de la pauvreté c'est-à-dire l'écart du revenu moyen au seuil de pauvreté peut être réduit. L'incidence de la pauvreté reste la même. La réduction de la pauvreté dans sa totalité est subordonnée à la gouvernance à la prise en compte par les gouvernants des besoins effectifs de la population et ce sur la base d'un processus participatif.

Peut-on nier l'efficacité économique et sociale des IMF, particulièrement celle du Fonds Mères et Jeunes du fait de la faible performance des TPE ?

Non ! Le Fonds a incubé 1 700 TPE dont environ 98 % continuent à exercer leur activité. Le Fonds a réussi à développer au sein de certains groupes urbains le sens de la solidarité productive. Le Fonds couvre totalement ses frais de fonctionnement ainsi que les ajustements pour inflation et subvention au moyen du revenu généré par ses activités de prestation. Il a atteint l'autonomie financière institutionnelle. Il a lancé avec d'autres IMF le débat sur la nécessité de créer un cadre de financement approprié pour les PME et les TPE.

Cependant, sa politique actuelle (taux d'intérêt et durée du prêt) devrait être revue, il est nécessaire de réduire le taux d'intérêt, passer à 2 %/mois. Cela ne serait possible que si l'Etat intégrait dans sa politique la prise en compte des IMF à travers un fonds de garantie. La nouvelle configuration des rapports Etat/IMF,

¹⁰ Voir : P. Chassande, *Développement durable Pourquoi ? Comment ?*, Ed. Edisud 2002

rendrait plus supportable le poids de l'endettement des pauvres et permettrait aux IMF de lutter contre la pauvreté en préservant leur autonomie financière institutionnelle.

Bibliographie

- **P. Chassande** : *Développement durable, Pourquoi ? Comment ?*; Edisud 2002.
- **J-P. Cling** et al. : *Les nouvelles stratégies internationales de lutte contre la pauvreté*; Dial/Economica 2002.
- **J-M. Cour** : « Pour lutter plus efficacement contre la pauvreté rurale, la première chose à faire est de changer de paradigme » ; *Forum européen pour la coopération et le développement rural* ; juillet 2002.
- **H. Defoundoux et al.** : *Brazzaville, pauvreté et problèmes environnementaux*, document de travail, 2003.
- **B. Duchéneaut** : *Les dirigeants des PME* ; Maxima 1996.
- **M. Fleurbaey** : « Mesurer la pauvreté » ; *Economie et Statistique* n° :308-310 8/9/10- 1997.
- **D. Gibbons et al.** : « Le défi du sommet du micro-crédit » ; Sommet du micro-crédit Abidjan 1999.
- **J-M. Hourriez et al.** : « L'approche monétaire de la pauvreté, méthodologie et résultats » ; *Economie et Statistique* n° 308-309 8/9/10- 1997.
- **M.H Khan** : « La pauvreté rurale dans les pays en développement » ; FMI Washington 2001.
- **PNUD** : *Rapport mondial sur le développement humain* ; 2003, p. 10-11.
- **A. Sen** : *Un nouveau modèle économique, Développement, justice, liberté*; Odile Jacob 2003.
- **J. Schumpeter** : *Théorie de l'évolution économique*, Librairie Dalloz, 1983.
- **World Bank**: "Congo poverty assessment" ; Washington 1997.